



École secondaire *les Etchemins*  
**École secondaire  
les Etchemins**

3724, avenue des Églises, Lévis  
(Secteur Charny) G6X 1X4

### **Français et Mathématique 1-2-3**

Du 3 au 19 juillet – 52 h – 300 \$

### **Anglais 1-2-3**

Du 2 au 12 juillet – 33 h 45 – 200 \$

C'est l'heure de s'inscrire !

**Quand :** L'inscription doit se faire en ligne :  
Sec. 1-2 : **21 au 26 juin à midi**  
Sec. 3 : **21 au 27 juin à midi**

**Où :** En ligne seulement sur  
<https://inscriptionsej.cssdn.gouv.qc.ca/>

**Paiement :** Par carte de crédit seulement

L'élève qui aura besoin d'un prêt  
d'ordinateur pour suivre son cours d'été  
devra le faire auprès de son école.

# Cours d'été 2024

**Inscription aux cours d'été du  
Centre de services scolaire des Navigateurs  
des élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire  
Français – Mathématique : De 8h à 12h30  
Anglais : De 8 h à 12 h 15**

### **Qui peut s'inscrire aux cours d'été?**

La session des cours d'été est organisée pour les élèves du Centre de services scolaire (CSS) des Navigateurs. Les élèves des autres centres de services scolaires ou des établissements privés doivent se référer à leur institution d'origine pour se prévaloir d'un tel service.

### **Conditions générales d'admission**

- Avoir suivi le cours pendant l'année scolaire 2023-2024.
- Avoir été référé par un des membres de la direction de son école.
- Avoir obtenu un résultat disciplinaire de 50 % à 59 %.

**Les cours sont offerts sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions.**

Si un cours est annulé, vous recevrez l'information au plus tard le 28 juin 2024.

L'élève qui ne respecte pas les règles, qui empêche les autres d'apprendre ou qui n'est pas disposé aux apprentissages pourrait être expulsé du cours (sans possibilité de remboursement). L'élève doit assister à tous les cours. Aucune absence ne sera tolérée à moins d'un billet médical.

### **Suivi du cheminement de l'élève et évaluation pour les cours d'été**



Le parent sera informé du cheminement de son enfant de façon régulière. À la fin de la session d'été, l'enseignant portera un jugement sur la progression des apprentissages réalisés. Ces renseignements seront communiqués à l'école par la mention succès ou échec.

**Après étude du dossier, l'école décidera d'accorder ou non la promotion et en avisera le parent. L'attestation sera envoyée par l'école fréquentée en août 2024.**